



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Convention avec WeezEvent pour la vente de billets sur internet dans le cadre d'événements culturels municipaux

N° 004.09.2023

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 23

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Jean-Louis CLAUZEL, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-004092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Parmi les 218 associations que compte la commune de Revel, 71 d'entre elles constituent le maillage culturel révélois.

La commune accompagne ces associations pour développer une politique culturelle en fédérant, en harmonisant et en complétant la proposition d'animations.

Pour cela, un poste de médiation des services culture et festivités a été créé en 2021 et permet de proposer un agenda des manifestations regroupant les événements culturels, festifs, sportifs et sociaux.

En parallèle, les événements proposés par les associations sont complétés par des manifestations organisées par la commune. Ces représentations peuvent avoir lieu dans différents sites comme la salle Claude Nougaro ou le centre culturel qui abrite la salle de cinéma et la médiathèque, lieux stratégiques pour le rayonnement culturel de notre ville.

Dans ce cadre, la régie instituée à la médiathèque a été élargie à la vente de billets de spectacles pour les manifestations payantes.

Afin de cibler un plus large public, il est envisagé de faire appel à une société pour effectuer de la vente de billets en ligne pour le compte de la commune moyennant une rémunération fixée par convention. À titre d'exemple, le prestataire sera rémunéré de la manière suivante :

- 2,5 % du montant d'un billet vendu avec un minimum de 0,99 € pour la vente en ligne,
- 0,20 € par billets émis pour la vente en guichet.

Le prestataire propose également des solutions de location de matériel pour le contrôle des billets.

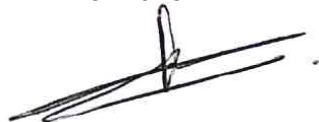
Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention à intervenir,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tout document en relation avec cette affaire.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

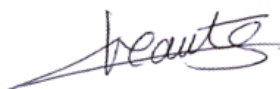
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-004092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation